

Assemblée communale du 16 mai 2017

Conseil communal : 5 membres + secrétaire

Nombre de citoyennes et citoyens : $18 + 6 = 24$

M. le Syndic ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux citoyens. Il salue particulièrement M. Laurent Monney nouveau conseiller communal. Il salue également la présence de M. Thierry Flückiger ancien conseiller communal.

Excusés : Mme Christine Gremaud, M. Fabien Monney, M. Gabriel Dorthe, M. Fernand Crausaz.

Scrutateurs : M. Claudio Granzotto, M. Steeve Rigolet.

M. le Syndic demande s'il y a des remarques concernant la convocation et l'ordre du jour. Il n'y en a pas.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2016.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2016.

a. Comptes de fonctionnement.

M. Benoît Curty présente et commente les comptes de fonctionnement 2016.

Les comptes de fonctionnement présentent un bénéfice de Fr. 12'500.00 après un amortissement supplémentaire de Fr. 210'000.00 et une réserve de Fr. 50'000.00 pour les routes.

Les comptes de fonctionnement n'amènent pas de questions.

b. Comptes des investissements.

M. Benoît Curty présente et commente les comptes des investissements 2016.

Le montant des investissements se monte à Fr. 190'258.00 en charges, pour des recettes de Fr. 58'351.00

M. le Syndic informe qu'il y a des montants pour des lampadaires au compte de fonctionnement ainsi qu'aux comptes des investissements.

Aux comptes de fonctionnement il s'agit d'un changement de lampadaires à la route du Château, ce changement a été effectué suite à la mise sous terre d'une ligne électrique demandée par un privé. Nous avons profité de ces travaux pour

changer les lampadaires. La commune n'a payé que les lampadaires, les travaux de génie civil ont été effectués par le privé.

Aux comptes des investissements, nous avons changé les têtes des lampadaires.

M. Benoît Curty présente un graphique des comptes 2016 – franc du contribuable dépensé. Nous avons une augmentation aux postes eaux et ordures de 1%, et à l'administration de 1%. Nous avons aux écoles une diminution de 2%. Avec la nouvelle loi scolaire, ce poste va changer, les transports seront entièrement à la charge des communes et les salaires des enseignants à la charge du canton.

c. Rapport de la commission financière et lecture du rapport de la fiduciaire.

M. Jean-Luc Birchmeier donne lecture du rapport de la fiduciaire Marc Gobet. Cette dernière déclare exacts les comptes 2016 et demande à l'assemblée de les approuver.

M. Jean-Luc Birchmeier donne également lecture du rapport de la commission financière :

En date du 11 avril 2017, la commission financière s'est réunie pour procéder à la vérification des comptes de la commune, arrêtés au 31 décembre 2016.

Elle a tout d'abord pris connaissance du rapport de l'organe de révision, la fiduciaire Marc Gobet à Romont.

Puis elle a procédé à la vérification des comptes arrêtés au 31 décembre 2016. Les informations et explications qui lui ont été données à cette occasion lui ont donné entière satisfaction. Elle a apprécié la rigueur et la précision de la tenue des comptes de notre commune.

Les comptes 2016 présentent un total de dépenses de Fr. 1'052'213.98, dont Fr. 209'311.90 d'amortissements supplémentaires + un montant de Fr. 50'000.00 attribué à la réserve des routes, ceci pour un total des recettes de Fr. 1'064'714.39 ce qui amène à un excédent de Fr. 12'500.41 contre un excédent de Fr. 21'936.88 l'année précédente.

Pour l'année 2016, la somme des investissements se monte à Fr. 190'258.00 en charges pour des recettes de Fr. 58'351.00.

Les investissements ont été consacrés au changement des lampadaires publics, à la fin du plan général d'évacuation des eaux, à la réfection du collecteur Crêt d'Illens — Maflon (une partie des travaux) et à l'établissement du plan d'aménagement local.

Les recettes comprennent les taxes de base pour la protection des eaux ainsi qu'une vente de terrain.

À la vue de ce qui précède, la commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes 2016 tels que présentés.

d. Approbation des comptes de fonctionnement.

Au vote, les comptes de fonctionnement 2016 sont approuvés à l'unanimité.

e. Approbation des comptes des investissements.

Au vote, les comptes des investissements 2016 sont approuvés à l'unanimité.

M. le Syndic remercie M. Benoît Curty et le caissier M. Gabriel Dorthe pour leur excellent travail.

Il relève les compétences de M. Benoît Curty pour des analyses qu'il effectue d'une façon détaillée et précise, dernièrement pour les déchets ménagers.

3. Modification du règlement scolaire, approbation.

M. Laurent Monney présente les modifications du règlement scolaire.

Il explique :

- En 2015, le canton s'est muni d'une nouvelle loi scolaire s'adaptant sur le principe de considérer, par cercle scolaire, un établissement et une direction .
- Les communes ont jusqu'à la rentrée 2018 pour modifier leurs règlements internes.
- Les délégués des communes de notre cercle scolaire ont établi un règlement identique pour chacune des 4 communes, présenté aux assemblées communales de ce printemps pour approbation.
- Une convention intercommunale déterminera par la suite les détails de la mise en œuvre de ce nouveau règlement.

M. Laurent Monney présente les principaux articles avec des nouveautés :

- Art. 10 à 12 : Un conseil des parents composé de 7 membres (pour Chapelle = 1) doit se constituer. Il s'organisera de manière autonome, au moins 2 réunions par an, en présence du/de la RE et un membre du CIS.

Pas de rôle décisionnel mais consultatif. Exemple : horaire scolaire, transport, accueil extra-scolaire, manifestations scolaires, camps, santé, éducation routière, accompagnateurs, patrouilleurs, pédibus, ...

- Art. 14 : Un périmètre scolaire doit être constitué. Il délimite l'aire dans laquelle les élèves sont placés sous la responsabilité de l'école durant le temps scolaire.

Le périmètre est présenté sur un plan, il comprend principalement la cour d'école et la place de jeux, un marquage sera effectué sur la route depuis l'arrêt du bus jusqu'à la cour. Les enseignants doivent avoir un œil sur les élèves.

M. Steeve Rigolet demande si la place de sport pourra être utilisée par les élèves.

M. Laurent Monney répond qu'elle peut être utilisée pour autant qu'elle soit surveillée par une enseignante. A Chapelle nous avons deux enseignantes, elles peuvent se partager les tâches.

M. le Syndic ajoute que la loi demande ce périmètre pour des questions de sécurité et de responsabilités en cas d'accident. Nous n'avons pas pu ajouter la place multi sport à cause de la place de parc. Il ne doit pas y avoir de voitures dans le périmètre scolaire.

Au vote, la modification du règlement scolaire est acceptée à l'unanimité.

4. Modification du règlement du cimetière, approbation.

M. le Syndic explique que l'idée du conseil communal est d'installer dans le cimetière des tombes cinéraires. En effet, de plus en plus de gens se font incinérer.

Pour ce faire, nous devons modifier le règlement du cimetière.

M. le Syndic présente les principales modifications du règlement.

Les tombes cinéraires doivent avoir les dimensions suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|--------|
| • longueur (extérieur de la bordure) | 120 cm |
| • largeur (extérieur de la bordure) | 50 cm |
| • profondeur (recouvert de terre) | 50 cm |
| • hauteur maximale du monument | 90 cm |

Ces dimensions sont calquées sur les tombes des enfants.

Il ne sera pas nécessaire d'attendre 10 mois pour installer un monument contrairement aux tombes pour adultes.

Seulement une deuxième urne peut être déposée dans une tombe cinéraire existante, sans en prolonger la durée de concession.

Cette mesure est également valable pour les tombes adultes.

Les urnes dont la durée de dépôt est échue sont retirées du columbarium ou de la tombe où elles étaient placées, après avis à la succession. Celle-ci peut en prendre possession. A défaut, les cendres seront déposées sans urnes à l'endroit prévu à cet effet, soit dans le jardin du souvenir.

M. le Syndic présente sur un plan le futur emplacement des tombes cinéraires, il se situe en contre-bas des tombes des enfants.

Pour aménager la place nous devons procéder à l'enlèvement d'une ligne de tombes voir deux. Pour l'instant, le conseil n'a pris aucune décision.

Toutes les tombes ont dépassé les années de concession.

Nous devons certainement enlever une ligne à droite de l'entrée pour permettre le creusage des tombes. La partie gauche du cimetière arrive complet, il reste deux places.

M. Yves Gremaud demande pour quelles raisons il faut enlever une ligne alors qu'il y a une rangée de vide le long du mur.

M. le Syndic répond que le creusage se fait actuellement avec une machine, de ce fait, il faut de la place. Par ailleurs, le creusage est effectué en collaboration avec les employés de la commune de Rue. Ladite commune est également

propriétaire du cimetière et les habitants de Gillarens se font ensevelir à Chapelle.

M. Francis Grivel ajoute qu'il faut également de la place pour stocker la terre lors de la creuse.

Mme Yvette Vaucher demande si la désaffectation des tombes se fait de manière groupée par la commune.

M. le Syndic répond que la commune écrit à la succession avec un délai pour enlever les tombes. Si la succession le souhaite, la commune peut désaffecter les tombes contre rémunération.

Au vote, la modification du règlement du cimetière est acceptée à l'unanimité.

5. Règlement de naturalisation, approbation.

Mme Frédérique Humair Flühmann présente le règlement aux citoyens et donne les explications sur les différents articles.

Le présent règlement fixe les conditions d'acquisition et de perte du droit de cité communal, la procédure ainsi que les émoluments y relatifs.

Conditions d'acquisition du droit pour les personnes étrangères :

Une des conditions : résider légalement sur le territoire communal depuis au moins 3 années.

L'autorité compétente pour délivrer le droit de cité communal aux personnes étrangères, confédérées ou fribourgeoises est le Conseil communal.

Préalablement à la décision du Conseil communal, la Commission communale des naturalisations examine les dossiers et entend les requérants.

L'audition de la Commission a pour objet de vérifier la réalisation des conditions de naturalisation.

Au terme de l'audition, la Commission transmet son préavis au Conseil Communal.

Mme Frédérique Humair Flühman présente les différents émoluments à l'art. 9. Sur demande de la Direction des institutions, nous avons dû établir des fourchettes pour les différents émoluments.

M. Jean-Luc Birchmeier demande de remplacer le mot rabais par réduction à l'art. 9.

Le Conseil prend note de cette remarque.

Au vote, la modification du règlement du droit de cité communal est acceptée à l'unanimité.

6. Divers.

M. le Syndic informe que suite à la démission de M. Thierry Flückiger du conseil communal et de la CAT, le Conseil communal a nommé Mme Frédérique Humair Flühmann pour le remplacer au sein de la commission. Il rappelle que ladite commission se compose de 5 membres, 3 membres sont

nommés par l'assemblée communale et deux membres sont désignés au sein de conseil communal.

Pour rappel, la CAT est composée de :

M. Claude Gremaud, Mme Frédérique Humair Flühmann, Mme Christine Birchmeier, Mme Marie Vaissband et M. Vincent Margot.

La commission se constituera le 22 mai 2017.

M. le Syndic avise que nous avons reçu en retour le PAL le 3 mai.

La révision générale du plan d'aménagement local est partiellement approuvée. Nous devons tenir compte des remarques de la DAEC (principalement l'annexe 2) pour finaliser le dossier d'approbation qui sera mis à l'enquête publique. Des éventuelles oppositions pourront être formulées uniquement sur les modifications.

Le SBC a accepté un projet de l'annexe 2 préparé par Urbasol. Maintenant on pourra aller de l'avant pour terminer ce PAL.

M. le Syndic rappelle la journée festive du 17 juin au sentier des Fées.

Mme Françoise Flückiger avise que le rendez-vous est fixé dès 10'00 h. à la cabane forestière, le lieu n'est pas mentionné sur le Petit Chapelois.

Mme Françoise Flückiger remercie la corporation forestière pour les 3 bancs qu'elle a offerts pour le sentier des Fées.

M. le Syndic remercie tous les collaborateurs qui œuvrent pour le bien de la commune durant toute l'année : les collègues du conseil, la commission financière, M. Eric Monney piqueur, MM. Roland Crausaz et Jean-François Telley pour l'entretien des immeubles, M. Roland Crausaz pour l'entretien des hydrantes, M. Christian Crausaz pour le Petit Chapelois et le site internet qu'il a repris de M. Thierry Flückiger dernièrement.

M. le Syndic invite les citoyennes et citoyens à rester pour partager le verre de l'amitié

L'assemblée est levée à 21'30 h.

Le Syndic :

Claude Gremaud

le Secrétaire :

Jacques Menoud